

Commune de NOUIC  
(Haute-Vienne)

**Délibération n° 2026/10**

**Détermination du nombre d'Adjoints**

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil – vingt- six
Présents	11	le 20 mars à dix-neuf heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany sous la présidence de M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mars 2026

PRESENTS : MM. REBEYRAT Frédéric, KOLCHAK Serge, MME DESSYMOULIES Sabrina, DARDILHAC Patricia, M. TRICHARD Robert, MME DELUCHE Joëlle, M. QUÉRAUD Sébastien, MME GIRAUD Nicole, M. BOIS Xavier, MME MARTY Audrey, M CARRIE Nicolas

ABSENTS : /

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

**DETERMINATION du NOMBRE d'ADJOINTS au MAIRE.**

Après son élection, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de déterminer le nombre des Adjoints au Maire, sachant que celui-ci ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois Adjoints au maximum.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,  
- fixe le nombre des Adjoints à **TROIS**

Certifié exécutoire  
Reçu à la Sous-Préfecture  
Publié le 23 mars 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

Nouic, le 23 mars 2026

Le Maire  
Frédéric REBEYRAT

Le secrétaire  
Sébastien QUERAUD

